

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Régulièrement convoqué en date du 22 janvier 2018, le Conseil municipal de la commune de Verfeil s'est réuni en séance publique, le 29 janvier 2018 à 19h00, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Etaient présents : JP. CULOS, A. SECULA, F. GARRIGUES, C. ROMERO, M. ORRIT, C. DEBONS, V. AZAM, M. DEYMES, MJ. SCHIFANO, C. VILESPY, N. BEN AÏM, A. CERCLIER, N. POINDRELLE, R. PRADELLES, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, M. PLANA, R. DEMATTEIS, RM. MARTINEZ FUENTE, B. BRESSON, JC. LAPASSE et I. BARTHE.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : C. VILESPY

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017–
D1-2018**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**2. DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS – POUR
INFORMATION**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 3-2017 en date du 7 mars 2017, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat, pour :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et des accords-cadres pouvant être passés suivant une procédure adaptée d'un montant inférieur à 50 000 € H.T. s'agissant de fournitures et de services et d'un montant inférieur à 150 000 € H.T. s'agissant de travaux, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECISION N° 20-2017 : PATRIMOINE

**Convention d'occupation – Appartement sis 14 Avenue des
écoles – Révision du loyer 2017**

DECISION N° 21-2017 : PATRIMOINE

Bail locatif – Appartement sis ancienne école du Ramel
Révision du loyer 2017

DECISION N° 22-2017 : PATRIMOINE

Mise à disposition de locaux
Communauté de Communes des Coteaux du Girou
Relais assistants maternels

DECISION N° 23-2017 : MARCHES PUBLICS

Marché à procédure adaptée de services d'assurance
Lot unique – Flotte automobile et risques annexes
Avenant n° 2 au marché conclu avec SMACL Assurances

DECISION N° 24-2017 : PATRIMOINE

Bail de location appartement T3, sis 2 Place François
Mitterrand – M. et Mme STEPANOV

3. PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 01/01/2018 – D2-2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 ;

Après en avoir délibéré ;

FIXE le tableau des emplois communaux au 1^{er} janvier 2018 ainsi qu'il suit :

Emplois permanents

Catégorie	Grade ou emploi	Postes / Effectifs	Pourvus	Dont TNC
Filière Administrative				
A	Attaché principal	1	1	-
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5	5	1
C	Adjoint administratif	1	1	-
Total filière administrative		7	7	1

Catégorie	Grade ou emploi	Postes / Effectifs	Pourvus	Dont TNC
Filière Technique				
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	-	-
C	Agent de maîtrise	1	1	-
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2	-
C	Adjoint technique	19	19	1
Total filière technique		23	22	1
Filière Médico-sociale				
C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	6	5	-
Total filière médico-sociale		6	5	-
Filière Sportive				
B	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1	1	-
Total filière sportive		1	1	-
Filière Animation				
C	Adjoint d'animation	1	1	1
Total filière animation		1	1	1
Filière Police Municipale				
C	Gardien – brigadier	2	2	-
Total filière police municipale		2	2	-
TOTAL GENERAL		40	38	3

Emplois non permanents

Catégorie	Emploi	Contrat	Effectif	Dont TNC
C	Agent d'entretien	Emploi d'avenir	1	-
C	Agent d'entretien	CAE	2	2
C	Agent espaces verts	Apprentissage	1	-
C	Agent technique	CDD	2	2
C	Agent social	CDD	1	1
TOTAL			7	5

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

4. PERSONNEL MUNICIPAL – PARTICIPATION COMMUNALE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX – D3-2017

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'attribuer des chèques cadeaux aux agents municipaux à l'occasion d'évènements familiaux dans les conditions suivantes :

- Mariage / PACS : 150 € par agent,
- Naissance / Adoption : 150 € par enfant.

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

5. ETAT – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER ELECTRIQUE – D4-2017

CONSIDERANT l'intérêt porté par la commune à la transition énergétique et écologique ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique pour les services techniques municipaux.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

DECIDE de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

6. ETAT – DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DE BATIMENTS COMMUNAUX – D5-2017

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux de rénovation des toitures de la Mairie et de l'un des deux bâtiments communaux accueillant l'association Foyer Laïque.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

DECIDE de solliciter l'aide financière de l'Etat pour la réalisation des travaux de rénovation des toitures de la Mairie et du bâtiment du Foyer Laïque.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

7. AUTORISATION D'EXECUTION DE CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 – D6-2017

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 ;

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée en avril 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tel que détaillé ci-dessous.

Chapitre	Article	Objet	Limite crédits avant vote du budget
20	202	Frais ré-approbation PLU	2 000.00
21	21571	Achat tracteur tondeuse	35 000.00
21	2184	Mobilier (mairie, écoles, En Solomiac,...)	8 000.00
23	2313	Mise aux normes sanitaires En Solomiac	10 000.00
TOTAL			55 000.00

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2016 – D7-2017

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1114-17 ;

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets de l'année 2016 de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

PRECISE que ce rapport fera l'objet d'un avis de mise à disposition du public.

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 0

(RM. MARTINEZ FUENTE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.